

Championnats d'Alsace Vétérans 2016

Vous trouverez ci-dessous les documents suivants :

- Les conditions de participation aux championnats d'Alsace.
- La note d'organisation des championnats d'Alsace.
- Les feuilles d'inscriptions des arbitres selon les quotas de ligue.
- Rappels relatifs à l'arbitrage :
 - Règlementation
 - Niveau requis pour les championnats d'Alsace
 - Modalités d'évaluations

LIGUE D'ESCRIME D'ALSACE

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 95028 - 67035 Strasbourg Cedex 2

☎ 03.88.26.94.04 – ☎ 03.88.26.94.06 – ✉ ligue@escrime-alsace.net – 🌐 www.escrime-alsace.fr

Championnats d'Alsace Vétérans 2016

FLEURET - EPEE - SABRE

Dimanche 1^{er} mai 2016

Salle d'Armes - Complexe sportif – RD84
GEISPOLSHEIM

Adresse mail à utiliser :
organisationcda@gmail.com

Armes	Epreuves individuelles						Epreuves par Equipes Hommes et Dames
	H	D	H	D	H	D	
	Appel		Scratch		Début		
Epée	8H45	11H15	9H00	11H30	9H15	11H45	Début des épreuves 14H00
Sabre	11H45		12H00		12H15		
Fleuret	14H00		14H15		14H30		

Les podiums seront organisés à l'issue de chaque épreuve.

La buvette sera ouverte pendant toute la durée de la compétition.

Le club organisateur nous fait le plaisir de mettre à disposition un service de restauration et sandwicherie. Il serait apprécié que les repas soient réservés auprès du club (entre le 16 et le 27/04) à l'adresse :

<http://escrime-geis.fr/informations-pratiques/toutes-les-dates/176-cda-inscription-repas>

Les engagements se feront uniquement en ligne via le site de la FFE au plus tard pour le jeudi 28 avril à 23h59 (<http://www.escrime-ffe.fr>).

REGLEMENT

Durée des matchs :

Poules : 5 touches 3 minutes

Tableau d'Elimination Directe : 10 touches en 2 fois 3 minutes

Un tireur ne pourra se prévaloir de ne pas pouvoir commencer une deuxième arme s'il est déjà engagé dans une première arme non achevée au moment du démarrage de la seconde. Aucun retard ne sera toléré ni aucune entrée différée.

Catégories :

V1 : Tireurs nés entre le 1er septembre 1966 et le 31 août 1976

V2 : Tireurs nés entre le 1er septembre 1956 et le 31 août 1966

V3 : Tireurs nés entre le 1er septembre 1946 et le 31 août 1956

V4 : Tireurs nés avant le 1er septembre 1946

LIGUE D'ESCRIME D'ALSACE

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 95028 - 67035 Strasbourg Cedex 2

☎ 03.88.26.94.04 – 📞 03.88.26.94.06 – ✉ ligue@escrime-alsace.net – 🌐 www.escrime-alsace.fr

Aucun engagement ne sera accepté en dehors des délais.
Les engagements et le paiement des droits d'engagement sont à la charge des clubs.

Le paiement se fera obligatoirement par chèque à l'ordre de la Ligue d'Escrime d'Alsace, en fonction du nombre de tireurs engagés et non pas selon le nombre de présents.
Le paiement reste possible sur place au moment du pointage.

Montants (s) du (s) : 8 € par tireur / 12 € par équipe

La ligue est autorisée à refuser la participation des tireurs ayant oublié leur licence.

CONSTITUTION DES EQUIPES

Les équipes sont constituées selon la formule nationale de 3 ou 4 tireurs.
Les tireurs qui disputent le match devront totaliser à tout moment 150 ans d'âge pour l'épée hommes et 140 ans pour l'épée dames.

ARBITRAGE

Se reporter à la feuille « réglementation » du fichier « inscriptions arbitres » qui est joint à ce document.

Quotas par armes et journée de compétition (toutes catégories confondues) :

INDIVIDUELS	<i>Tireurs engagés</i>	4 à 6	7 à 12	13 à 18	19 à 24	25 à 30	1 arbitre supplémentaire par tranche de 6
	Arbitres	1	2	3	4	5	
EQUIPES	<i>Equipes engagées</i>	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	1 arbitre supplémentaire par tranche de 3
	Arbitres	1	2	3	4	5	

Les clubs ont la possibilité de se faire prêter avec accord préalable de la CRA ou/et de la Ligue, un arbitre par un club. Les arbitres non tireurs sont indemnisés, en fonction de leur diplôme, directement sur place et selon les tarifs de la CNA.

REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de chaque épreuve et au plus tard au début de l'heure ou demi-heure suivant la fin de compétition.

Les tireurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue d'escrime ou avec le survêtement du club.

Seuls les tireurs présents recevront leur médaille.

REGLEMENTATION DE L'ARBITRAGE

Quotas requis	INDIVIDUELS	Tireurs engagés	4 à 6	7 à 12	13 à 18	19 à 24	25 à 30	1 arbitre supplémentaire par tranche de 6
		Arbitres	1	2	3	4	5	
	EQUIPES	Equipes engagées	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	1 arbitre supplémentaire par tranche de 3
		Arbitres	1	2	3	4	5	

Habilitation	<p>Condition 1 : être diplômé ou en formation</p> <p>Condition 2 : être licencié pour la saison en cours</p> <p>Condition 3 : voir onglet compétences arbitrage</p> <p>Précision : un arbitre en formation est un arbitre qui a réussi le QCM lors de la Journée nationale de l'arbitrage</p>
---------------------	--

Arrivée à la compétition	<p>L'arbitre doit arriver à la compétition au plus tard à l'heure de l'appel de catégorie qu'il représente pour son club</p> <p>Il doit se faire pointer au directoire technique dès son arrivée</p>
---------------------------------	--

Lors de la compétition	<p>L'arbitre ne doit pas refuser de match qui lui est confié, mais peut rendre le directoire attentif à des problèmes tel l'appartenance au club, une incompatibilité etc</p> <p>L'arbitre doit se tenir à disposition tout au long de la compétition</p> <p>L'arbitre doit venir récupérer sans tarder les feuilles de poules et de matches à l'appel</p> <p>Un arbitre ne peut tirer pendant la période ou il est censé officier.</p> <p>Un arbitre peut être utilisé pour toutes les catégories de la même arme et au même moment, selon ses compétences</p>
-------------------------------	---

Fin d'arbitrage	<p>L'arbitre quittera la compétition uniquement après avoir été libéré par le directoire technique</p> <p>En cas d'exigence particulière il est prié de la signaler en début de compétition au responsable de la CRA</p> <p>L'arbitre est en droit de venir réclamer son indemnité après avoir terminé d'arbitrer</p>
------------------------	---

Evaluation arbitres en formation	<p>Les arbitres en formation doivent déposer leur carnet d'évaluation au Directoire technique dès leur arrivée.</p> <p>L'évaluation aura lieu en fonction de la présence et la disponibilité des évaluateurs.</p>
---	---

CONSIGNES IMPORTANTES POUR L'ÉVALUATION DES ARBITRES EN FORMATION

1. Marche à suivre par le candidat

- Le candidat doit se renseigner sur la présence d'un évaluateur avant la compétition.
- Le candidat, pour se faire évaluer, doit consacrer son temps à l'arbitrage durant toute la compétition et ne doit pas assumer une autre tâche, il ne peut notamment pas tirer dans la même épreuve.
- Il va au directoire technique et l'organisateur lui indique le ou les évaluateurs présents à la compétition.
- Le candidat va directement voir l'évaluateur et lui donne son carnet en début de compétition. Il reprend son carnet après son arbitrage.
- Le candidat ne refusera pas les matches que l'organisateur lui demande d'arbitrer, exception faite pour les tireurs de son propre club. Il devra signaler au responsable de l'arbitrage qu'un des tireurs est de son club.
- Un candidat ne peut être évalué que par 1 seul évaluateur de son club (dérogation 2005/2006 au sabre).

2. Marche à suivre par l'évaluateur

- L'évaluateur doit être agréé par la commission d'arbitrage de la Ligue d'Escrime d'Alsace.
- Les évaluateurs hors Alsace doivent être Maître d'armes ou arbitre national ou international.
- Il ne doit pas faire plus de 2 évaluations pour le même candidat.
- Il ne fera pas plus d'une évaluation pour un candidat de son propre club (dérogation 2005/2006 au sabre).
- Il doit évaluer sur les poules et phases finales, donc être présent assez longtemps à la compétition.

3. Marche à suivre par l'organisateur de la compétition

- L'organisateur, gestionnaire des arbitres ne peut pas être évaluateur en même temps (manque de temps, objectivité).
- L'organisateur d'un tournoi en Alsace, s'il veut que son tournoi soit reconnu comme terrain d'évaluation, doit demander un évaluateur à la CRA. Il pourra annoncer cette épreuve d'arbitrage dans la note d'organisation.

FICHE TECHNIQUE N° 2
NIVEAU DE COMPETENCE DES ARBITRES
Niveau de Compétence des arbitres

ARBITRES DIPLOMES			
ARBITRE DEPARTEMENTAL	ARBITRE REGIONAL	ARBITRE NATIONAL	ARBITRE INTERNATIONAL
Arbitre les épreuves départementales et régionales, sous réserve d'être, au minimum, de la même catégorie d'âge.	Arbitre les épreuves départementales, régionales, de zone et d'interzone.	Arbitre toutes les épreuves du niveau départemental jusqu'au niveau national, y compris les championnats de France	Arbitre toutes les épreuves du niveau départemental jusqu'au niveau national, y compris les championnats de France ainsi que les épreuves internationales permises par la FIE
	A partir de cadet, il peut, avec l'accord de sa CRA, arbitrer les circuits, la Fête des Jeunes ainsi que les championnats de France.	Il peut être sollicité par la CNA pour officier sur une coupe d'Europe en France ou à l'étranger	
ARBITRES EN FORMATION			
FORMATION DEPARTEMENTALE	FORMATION REGIONALE	FORMATION NATIONALE	FORMATION INTERNATIONALE
Arbitre les épreuves départementales au maximum de sa catégorie d'âge	Arbitre les épreuves départementales, régionales, de zone et d'interzone au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne.	Arbitre toutes les épreuves du niveau départemental jusqu'au niveau national, y compris les championnats de France	Arbitre toutes les épreuves du niveau départemental jusqu'au niveau national, y compris les championnats de France ainsi que les épreuves internationales permises par la FIE
	Les cadets, juniors et seniors pourront arbitrer les circuits. Dans ce cas, ils seront obligatoirement évalués par leur CRA dans le cadre de leur formation		
Il est autorisé à arbitrer les épreuves régionales s'il a plus de 18 ans.			

Fiche récapitulative d'inscription des arbitres

**CHAMPIONNATS d'ALSACE
2016**

Dimanche 1^{er} mai 2016

Club de

	Catég	I / E	Heure appel	Nbre de tireurs engagés	Besoins arbitres "Individuels (selon quota)	Nbre d'équipes engagées	Besoins arbitres par équipes (selon quota)	Arbitres (NOM et Prénom)	Année de naissance	Diplôme	Heure d'arrivée
Fleuret	FHV	I	14h00								
	FDV	I	14h00								
	TOTAL FLEURET (1)										
Epee	EHV	I	8h45								
	EDV	I	11h15								
	EHV	E	14h00								
	EDV	E									
TOTAL EPEE (1)											
Sabre	SHV	I	11h45								
	SDV	I	11h45								
	TOTAL SABRE (1)										

(1) Le nombre d'arbitres nécessaires doit être calculé sur le nombre total de tireurs (ou d'équipes) engagés par arme